

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08244
Numéro SIREN : 853 030 641
Nom ou dénomination : 2MA CORPORATION

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt 19521

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01082019	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
2MA CORPORATION 22 AV MAXIMILIEN ROBESPIERRE 93150 LE BLANC MESNIL FRANCE	22 AV MAXIMILIEN ROBESPIERRE 93150 LE BLANC MESNIL
SIRET 85303064100015	<i>1952 / Certifié conforme</i> Ancienne adresse en cas de changement
Adresse du principal établissement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	----------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	457
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
---	--

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
--	--

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
--	--

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	--

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
--	-----------------------------

Tél :	Tél :
-------	-------

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
---	-------------------------

CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 03062021	Lieu :
	Qualité :	
	Nom du signataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
1		2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
						MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
						MVLТ restant à reporter			

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise		2MA CORPORATION		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		22 AV MAXIMILIEN ROBESPIERRE 93150 LE BLANC MESNIL			
SIREN		8 5 3 0 3 0 6 4 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 7		Durée de l'exercice précédent* 0	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	2 600	030	520
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	2 600	048	520
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances				
	(2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Autres* (3)	072	901	074	901
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	1 562	086		
Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	2 463	098	2 463
Total général (I + II)		110	5 063	112	520
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	5 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		132
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	(457)
	Provisions réglementées			140	
		Total I			142
	Total II			154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		172
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	
Total général (I + II + III)				180	4 543
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2MA CORPORATION		Néant <input type="checkbox"/> *			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210			
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	dont export et livraisons intracommunautaires				24 162		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232		24 162		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises)*				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				13 090			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :.....)				240			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		242			
Rémunérations du personnel*				11 007			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				244			
Dotations aux amortissements*				250			
Dotations aux provisions				252			
Dotations aux amortissements*				254			
Dotations aux provisions				520			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)		264		24 617			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270			
				(455)			
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348		2		
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310			
				(457)			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312			
				314			
				457			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		352			
				354			
				457			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1 Déficit col 2		370			
				372			
				457			

Désignation de l'entreprise : 2MA CORPORATION										Néant <input type="checkbox"/>			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	2 600	464		466	2 600				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	2 600	494		496	2 600				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	520	554		556	520				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572	520	574		576	520				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : ZMA CORPORATION

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	4 5 7
Total des déficits restant à reporter	870	4 5 7

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2MA CORPORATION		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01082019		et clos le : 31122020 Durée en nombre de mois 1 7	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	24 162
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	24 162
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	13 090
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	5 007
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	6 000
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	24 097
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	65
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	65
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160	au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 3 0 3 0 6 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2MA CORPORATION

ADRESSE (voie) 22 AV MAXIMILIEN ROBESPIERRE

CODE POSTAL 93150 VILLE LE BLANC MESNIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 3 0 3 0 6 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ZMA CORPORATION

ADRESSE (voie) 22 AV MAXIMILIEN ROBESPIERRE

CODE POSTAL 93150

VILLE LE BLANC MESNIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

**RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU
04 JUIN 2021**

Cher Associé,

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 (Début d'Activité : Août 2019 - Décembre 2020) et les soumettre à votre approbation.

I- ACTIVITE 2019 - 2020

L'exercice social clos le 31 Décembre 2020 a enregistré un chiffre d'affaires de 24 162,00 Euros.

Les charges se décomposent comme suit :

- Achat de marchandises	13090 Eu
- Autres achats et charges externes	11007 Eu

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	24617 Eu
PERTE NET DE L'EXERCICE	-457 Eu

II- PERTES

L'exercice se solde par une Perte comptable de 457 Eu.

III- EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

Sur le plan commercial et pour l'année 2021, l'objectif est d'augmenter le chiffre d'affaires et rentabiliser l'activité de l'entreprise et d'assurer un résultat positif que ce présent dans la mesure du possible (mais la crise économique persiste et toutes les révolutions actuelles freinent l'évolution du chiffre d'affaires à l'exportation et la

rentabilité de l'entreprise sans oublier la vraie crise sanitaire du covid-19 qui a tout freiné avec les confinements et les couvre feu!!!!).

Aucun événement important n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

IV- LES MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATIONS DES COMPTES OU AUX METHODES D'EVALUATION

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation ou les méthodes d'évaluation des comptes annuels.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les résolutions proposées.

Le Président :



2MA CORPORATION

22 Ave Maximilien Robespierre

93150 Le Blanc-Mesnil

RCS Bobigny : 853 030 641

Tél : 07 63 11 45 25 / 06 09 68 49 22

2MA CORPORATION

Société Par Actions Simplifiées

Au capital de 5000 Euros

Siège Social : 22, Avenue Maximilien Robespierre 93150 Le Blanc Mesnil

RCS Bobigny : B853030641

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 04 JUIN 2021.**

L'an 2021

Le Vendredi 04 Juin à 13 heures

Au siège social, à Le Blanc Mesnil

Les Associés de la Société Par Actions Simplifiées 2MA Corporation au capital de 5000 Euros, divisé en 1000 actions de 5,00 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

Ait Kheddache Mohand

Propriétaire de trois cents actions , ci 300 Actions

Ait Kheddache Amar

Propriétaire de sept cents actions , ci 700 Actions

TOTAL 1000 Actions

- Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par une perte de 457,00 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter les pertes de l'exercice d'une façon non répartie en compte de report à nouveau.

Total perte de l'exercice 457,00 Eu

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1900, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune des conventions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

